

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/06/2009

Réception par le Prefet : 15/06/2009

Publication : 19/06/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-9-1-2

Séance du vendredi 12 juin 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Congrès National UNADIF-FNDIR Demande de subvention départementale

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009, relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

attribue une subvention de 2 500 € à l'UNADIF pour l'organisation de son Congrès National, du 18 au 21 juin 2009 à Mulhouse.

Ce montant est à prélever sur le chapitre 65, nature 6574, fonction 021, opération 2009 J718-9999 (5376).

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions